

SDRIF-E – OBJECTIF 2040

RÉUNION PUBLIQUE LE SDRIF-E EN SEINE-ET-MARNE

Dammarie-Les-Lys – Le 16 novembre 2022



Ordre du jour

- 1. Introductions**
- 2. Atelier sur les défis de l'Ile-de-France**
- 3. Restitutions et échanges**

1

Introductions



15 minutes

Introduction

Gilles BATTAIL

*Maire de la Ville de Dammarie-les-Lys
Vice-président de la CA Melun Val-de-Seine
Conseiller régional*



Introduction

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT

*Vice-président en charge du Logement,
de l'Aménagement durable et du SDRIF-E*



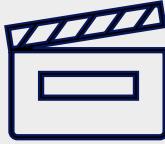
Introduction

Jean-François PARIGI

Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne



Qu'est-ce que le SDRIF-e ?



Introduction

Valérie BELROSE

Déléguée régionale au SDRIF-E



La concertation relative à la révision du SDRIF-e



Le grand public

- Tournée du Bus SDRIF-E dans 52 communes
- Panel de 100 citoyens se réunissant sur 3 week-ends
- 8 réunions publiques départementales
- Des ateliers dédiés aux jeunes
- Diffusion d'un kit d'animation "Objectif 2040"

Les partenaires

2 ateliers thématiques
avec le Comité des partenaires



Les collectivités

- 8 réunions départementales avec les élus
- 3ème conférence des Territoires Franciliens



Une plateforme participative
avec 3 espaces dédiés aux 3 publics

La concertation relative à la révision du SDRIF-e

MI-SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE

GRAND PUBLIC

52 RENCONTRES DE PROXIMITÉ

8 RÉUNIONS PUBLIQUES DANS 8 DÉPARTEMENTS

CONTRIBUTIONS EN LIGNE SUR LA PLATEFORME DE LA DÉMARCHE

MISE À DISPOSITION D'UN KIT D'ANIMATION "OBJECTIF 2040" *

*Kit envoyé aux collectivités, associations, tiers lieux, lieux d'urbanisme transitoire, lycées, collèges d'Île de France ...

JEUNES

10/10 1er atelier avec le
Conseil régional des jeunes

14/11 2ème atelier avec le
Conseil régional des jeunes

10 ATELIERS DANS DES LYCÉES ECORESPONSABLES*

*Beaucoup d'autres ateliers avec les jeunes sont organisés en autonomie grâce au kit d'animation

PANEL CITOYEN

05/11
1er
Atelier citoyen

19/11
2e
Atelier citoyen

10/12
3e
Atelier citoyen

2

Les défis de l'Ile-de-France : travail par groupe



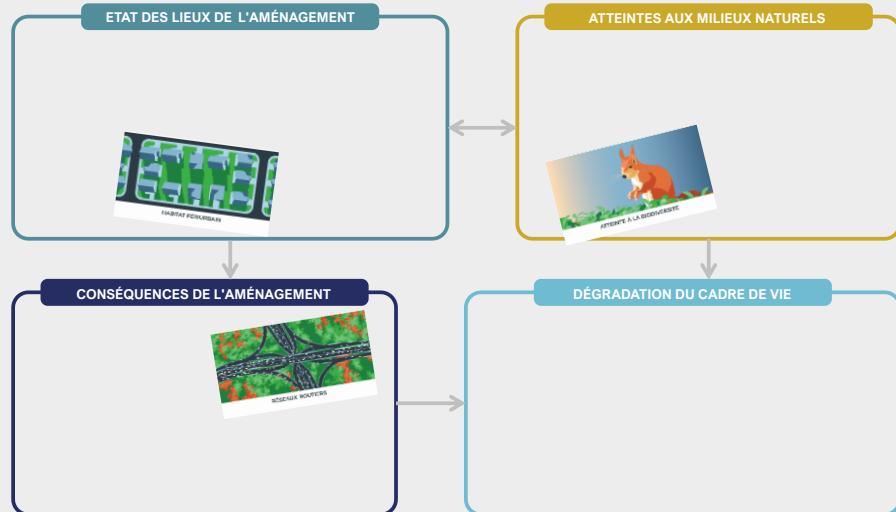
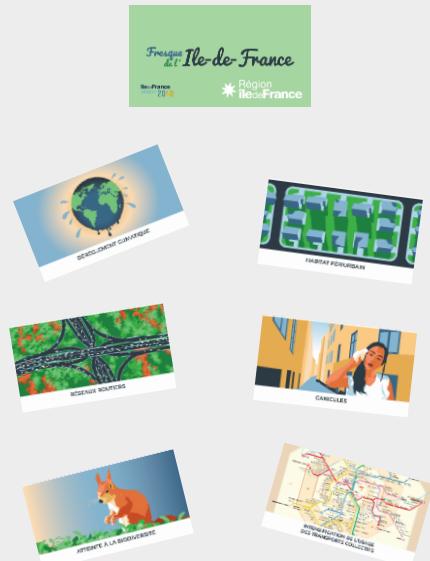
1h10

Les défis de l'Ile-de-France



40 minutes

1. Lisez les cartes par lot
2. Placez-les sur la grande feuille blanche



Les enjeux de l'aménagement du territoire francilien



30 minutes

- Priorisez les défis de l'Ile-de-France et retenez les 3 défis prioritaires
- Utilisez les fiches ressources pour approfondir les 3 défis

Réunion publique départementale

Dép. N.table

1
Classez les défis, sur une échelle de 1 à 7 du plus au moins prioritaire, pour l'avenir de la Région Ile-de-France. Par exemple, vous attribuez 1 au défi le plus important.

A. Réduire l'artificialisation des sols et protéger la biodiversité

B. Lutter contre les émissions de CO2

C. Disposer de plus de logements dans un cadre de vie de qualité

D. Renforcer l'attractivité du territoire francilien

E. Développer l'économie circulaire (intervenir sur les émissions de gaz à effet de serre, les déchets de la (dé)construction, la consommation des ressources naturelles)

F. Développer les mobilités et améliorer la desserte des territoires

G. Adapter le territoire francilien au changement climatique et garantir sa résilience

H.

2
Pour les 3 défis prioritaires, notez vos leviers d'action, vos questions, vos commentaires.

DEFI 1 :	DEFI 2 :	DEFI 3 :
----------	----------	----------

Objectif 2040 : fiches leviers d'action pour un avenir durable

A LES LEVIERS* POUR REDUIRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS ET PROTEGER LA BIODIVERSITE

*Les leviers rédigés en italique ne sont pas directement du ressort du SDRIF-E.

- Inscrire dans les documents d'urbanisme qui organisent les territoires la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.
- Préserver les continuités écologiques pour permettre notamment la libre circulation des espèces.
- Favoriser les opérations de restauration des continuités écologiques.
- Faire de la sobriété foncière, c'est-à-dire l'optimisation du foncier existant, une priorité des documents d'urbanisme.
- Privilégier systématiquement le recyclage urbain par rapport à l'étalement urbain.
- Promouvoir la ville dense et intense pour limiter l'étalement urbain, avec une attention renforcée à la qualité urbaine (développement des services, des espaces verts...).
- Encourager les systèmes de cohabitation, de mutualisation, de logements collectifs pour construire moins.
- Donner un bonus aux bâtiments évolutifs, réversibles ou qui mutualisent les usages.

QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

- L'artificialisation des sols est liée à l'urbanisation. L'étalement des villes, par la construction de nouveaux habitats ou infrastructures, se fait alors au détriment des espaces naturels, agricoles ou forestiers.
- Les conséquences sont multiples : perte de la biodiversité, réchauffement climatique, risques d'inondations, perte de productivité agricole ...
- La loi Climat et résilience de 2021 fixe l'objectif du zéro artificialisation nette (ZAN) en 2050.

B LES LEVIERS* POUR LUTTER CONTRE LES EMISSIONS DE CO2

*Les leviers rédigés en italique ne sont pas directement du ressort du SDRIF-E.

- Agir pour diminuer la demande de mobilité (proximité des services, création de lieux de coworking...).
- Encourager la proximité de l'habitat et des activités, afin de limiter les distances domicile / travail.
- Favoriser la mutualisation des véhicules existants (covoiturage, autopartage etc.).
- Privilégier l'utilisation dans le BTP de matériaux décarbonés, recyclés ou biosourcés.
- Faciliter l'implantation de dispositifs de production d'énergie renouvelable décarbonée (panneaux photovoltaïque, méthaneuse, puits géothermiques...).
- Augmenter la surface des puits de carbone naturels, réservoirs qui absorbent le CO2 (forêt, prairie, etc.).
- Développer localement une offre diversifiée de loisirs décarbonés pour les habitants.
- Accélérer et faciliter l'usage d'énergie décarbonée pour les véhicules motorisés (bornes de recharge, priorité à l'électrique, etc.).
- Privilégier la requalification des bâtiments existants plutôt que les constructions neuves.
- Favoriser les bâtiments à énergie positive.

QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

- En France, le transport est le premier secteur à émettre le plus de CO2 (41%). Viennent ensuite le résidentiel (13%), l'industrie et la construction (13%). Source : Ademe

Objectif 2040 : fiches leviers d'action pour un avenir durable

B LES LEVIERS* POUR LUTTER CONTRE LES EMISSIONS DE CO2

*Les leviers rédigés en italique ne sont pas directement du ressort du SDRIF-E.

- Agir pour diminuer la demande de mobilité (proximité des services, création de lieux de coworking...).
- Encourager la proximité de l'habitat et des activités, afin de limiter les distances domicile / travail.
- Favoriser la mutualisation des véhicules existants (covoiturage, autopartage etc.).
- Privilégier l'utilisation dans le BTP de matériaux décarbonés, recyclés ou biosourcés.
- Faciliter l'implantation de dispositifs de production d'énergie renouvelable décarbonée (panneaux photovoltaïque, méthaneuse, puits géothermiques...).
- Augmenter la surface des puits de carbone naturels, réservoirs qui absorbent le CO2 (forêt, prairie, etc.).
- Développer localement une offre diversifiée de loisirs décarbonés pour les habitants.
- Accélérer et faciliter l'usage d'énergie décarbonée pour les véhicules motorisés (bornes de recharge, priorité à l'électrique, etc.).
- Privilégier la requalification des bâtiments existants plutôt que les constructions neuves.
- Favoriser les bâtiments à énergie positive.

QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

- En France, le transport est le premier secteur à émettre le plus de CO2 (41%). Viennent ensuite le résidentiel (13%), l'industrie et la construction (13%). Source : Ademe

3

Restitution et échanges



30 minutes

Résultats de vos réflexions collectives

Graphique de synthèse de la priorisation des défis

CONCLUSION

Merci de votre participation !

Vous pouvez continuer à contribuer sur la plateforme participative : jeparticipe.smartidf.services